

## Preuve et attestation de développement professionnel

### Sexto 2 - Architecte



#### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police. Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et efficacement auprès des élèves de leur établissement scolaire impliqués dans une situation de sextage. Le sextage chez les adolescents peut être défini comme la production, la distribution et la redistribution de contenus à caractère sexuel (photos, vidéos, etc.), entre eux, via les technologies de l'information et de la communication. À la fin du niveau Explorateur de cette formation, vous serez en mesure de comprendre ce phénomène et de guider les intervenants dans la gestion des cas qui pourraient être portés à leur attention par l'entremise d'un outil d'intervention : la trousse Sexto. Au niveau Architecte, par le biais d'animations interactives, trois cas fictifs de sextage vous seront proposés pour consolider les nouveaux apprentissages et valider vos interventions. La réalisation de la trousse Sexto a été possible grâce à la collaboration de la Ville de Saint-Jérôme (Québec), du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), du Centre canadien de la protection de l'enfance, du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et de l'Académie Lafontaine.

:

Badge attribué à : [quirioni@csvdc.qc.ca](mailto:quirioni@csvdc.qc.ca)

<https://www.cadre21.org/membres/edbac81f979fb78fe0fd6862>

Date d'obtention : 2024-10-12 11:22:15

# Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

- 1- Je rassure l'auteur du signalement et en particulier la victime. Tout au long de la procédure, je dois veiller au bien-être de la victime et démontrer de l'empathie. Il sera important de séparer le geste de la personne.
- 2- Je vais chercher la trousse Sexto de mon établissement scolaire pour suivre la procédure.
3. J'évalue l'incident qui m'est rapporté en questionnant sans juger et avec un ton calme et rassurant.
- 4- Je remplis une grille d'évaluation de l'incident qui se trouve dans la trousse.
- 5 - Je vérifie les informations et la portée. Je demande à la victime: est-ce qu'il y a d'autres jeunes impliqués?
- 6- Je rencontre individuellement les autres jeunes impliqués et témoins en suivant les instructions de la trousse.
- 7- Il se peut qu'il n'y ait pas d'acte criminel, mais que je doive appliquer d'autres sanctions qui relèvent de l'application du code de vie de notre établissement scolaire.
- 7- C'est l'étape importante où je détermine c'est le cas d'un acte impulsif ou un acte malveillant.
- 8- Dans le 1er cas, je rencontre les personnes impliquées (auteur, victime, témoins). Je remplis la grille d'évaluation de l'incident de la trousse Sexto. Je m'en tiens au questionnaire de la trousse. Je suis sans jugement et sans commentaire. J'informe notre policier scolaire qui sera chargé d'intervenir pour la suite.
- 8- Dans le 2e cas, je parle au jeune ciblé, je confisque le téléphone (éteint, enveloppe scellée et pas de mot de passe) et consulte le service de police qui va me guider concernant les parents. J'ajoute qu'il est très important dans ce cas de ne pas poser de question. Je signale à la DPJ.

\* En tout temps, je dois éviter de consulter les photos ou vidéos ni demander de transfert. Je dois aussi agir et inciter au respect de la confidentialité de toute l'affaire.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Ce que je retiens est qu'il est important d'évaluer la situation de départ pour bien orienter la suite de ma démarche. Celle-ci sera différente si l'information vient d'un témoin, de la victime ou d'un parent. Je retiens que je gère la situation qui se présente à moi; un cas de récidive, par exemple, ne change pas le protocole que je dois entreprendre. Un parent, lui, devra se présenter au service de police. Dans le cas d'un témoin de mon école, je rencontre la victime pour évaluer l'incident.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape la plus délicate, selon moi, est la rencontre avec la victime qui sera dans tous ses états. Je devrai me montrer calme, sans jugement, empathique et rassurante pour l'amener dans un état où elle sera capable de répondre aux questions de la trousse Sexto et participer au protocole de mesure d'aide qui doit être appliquée. Tout ça dans un contexte d'urgence!